

# L'université Savoie Mont-Blanc lance une clinique juridique

## INNOVATION

Plusieurs universités françaises ont mis en place ce qu'on appelle une clinique juridique. Il s'agit d'un dispositif gratuit et anonyme, qui permet au public d'obtenir de l'information juridique de la part d'étudiants en droit dans le cadre de rendez-vous physiques. Mais l'université Savoie Mont-Blanc a fait les choses différemment.

**TOUT SE PASSE EN LIGNE.** Depuis le 9 novembre, la plateforme [www.clinique-juridique.fr](http://www.clinique-juridique.fr) est en ligne. « Les usagers peuvent poser une question, qui est traitée par le Centre départemental d'accès au droit (CDAD). Celui-ci rebascule la question auprès des étudiants inscrits dans une thématique particulière », explique Florent Viaud, maître de conférences en droit privé et responsable de la clinique juridique de l'USMB. Le rôle des étudiants de M2 (et parfois de M1) est de répondre à la question de manière générale, sans orienter l'utilisateur, et d'écrire la réponse de manière à ce qu'elle soit compréhensible par un profane. La réponse est ensuite corrigée et/ou validée par un



**UNIVERSITÉ SAVOIE MONT-BLANC.** Le projet de clinique juridique a été créé par trois étudiants : Manon Viglino, Amélie Garnier et Lucas Ehrard.

praticien ou un professeur, et la décision de publication revient au CDAD.

**DES OBJECTIFS MULTIPLES.** « L'idée, c'est que le bénéficiaire comprenne mieux sa situation et prenne lui-même ses propres décisions. Cette clinique n'est pas là pour "concurrencer" les avocats et toute démarche prescriptive de la clinique juridique

est exclue, commente Jean-François Dreuille, doyen de la faculté de Droit et maître de conférences en droit privé et sciences criminelles. Pleinement dans son rôle, l'USMB réalise ici à la fois une démarche de formation et une démarche sociale ». Cette clinique en ligne sera une grande base de données, avec un moteur de recherche permettant de voir

si la question a déjà été posée et quelle a été la réponse apportée. À l'heure actuelle, ils sont une bonne quinzaine à être étudiants-cliniciens, en attendant la rentrée des élèves de l'Institut d'études judiciaires, qui devraient grandement faire gonfler les rangs, puisque l'IEJ prépare les étudiants à l'examen d'entrée à l'école des avocats. ●

## Le ministère de la Justice recrute des conciliateurs

### JUSTICE

La loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a rendu obligatoire la conciliation pour les litiges du quotidien inférieurs à 4 000 euros, quand la juridiction est saisie par déclaration au greffe. Simple, gratuite et rapide, la conciliation de justice permet de résoudre un conflit en obtenant un accord

amiable, sans procès. Pour accompagner cette évolution législative qui va générer 45 000 dossiers supplémentaires de conciliation, le ministère a engagé une importante campagne de recrutement de 600 nouveaux conciliateurs de justice sur tout le territoire. À ce jour l'effectif national s'élève à 2 021 personnes. Le

conciliateur est une personne bénévole, qui a le statut d'auxiliaire de justice assermenté. Toute personne intéressée peut se faire connaître auprès de son tribunal d'instance. Pour cela, elle doit tout de même remplir les critères suivants : être majeur et jouir de ses droits civiques et politiques ; n'être investi d'aucun mandat

électif dans le ressort de la cour d'appel ; n'exercer aucune activité judiciaire à quelque titre que ce soit et justifier d'une expérience en matière juridique d'au moins trois ans. Les nouveaux conciliateurs sont nommés pour un an et peuvent ensuite être renouvelés pour deux années supplémentaires. ●